

DEC192923DR04

Décision portant cessation de fonctions de Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC143061DR04 portant nomination de Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA aux fonctions d'AP à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par Mme Paloma FERNANDEZ-VARELA, dans l'unité du CNRS n° UMR9198, à compter du 04/11/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 novembre 2019

Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON